



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



Vidéo de présentation du SNU



Les objectifs du SNU

4 OBJECTIFS

pour être acteur de sa citoyenneté

Transmettre
un socle
républicain

Renforcer
la cohésion
nationale

Développer
une culture
de l'engagement

Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle

3 ÉTAPES CLÉS

1

Séjour de cohésion obligatoire

- ✓ 2 semaines dans une brigade de 200 jeunes
- ✓ dans un autre département
- ✓ l'année qui suit la classe de 3^e

2

Mission d'intérêt général obligatoire

- ✓ 2 semaines
- ✓ près de chez soi
- ✓ dans l'année qui suit le séjour de cohésion

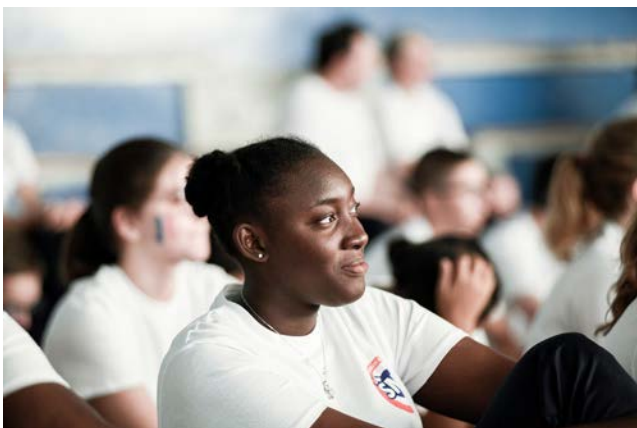
3

Engagement volontaire

- ✓ 3 mois minimum
- ✓ dans le département de son choix
- ✓ entre 16 et 25 ans

La phase 1 : Le séjour de cohésion

Le séjour de cohésion, de 12 jours, sera organisé, dans un département autre que celui d'origine du 22 juin au 3 juillet 2020,



Les contenus du séjour de cohésion

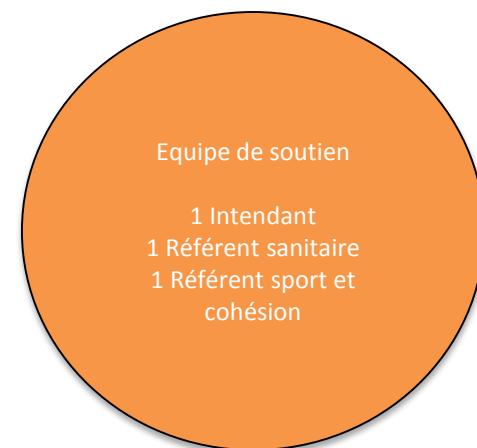
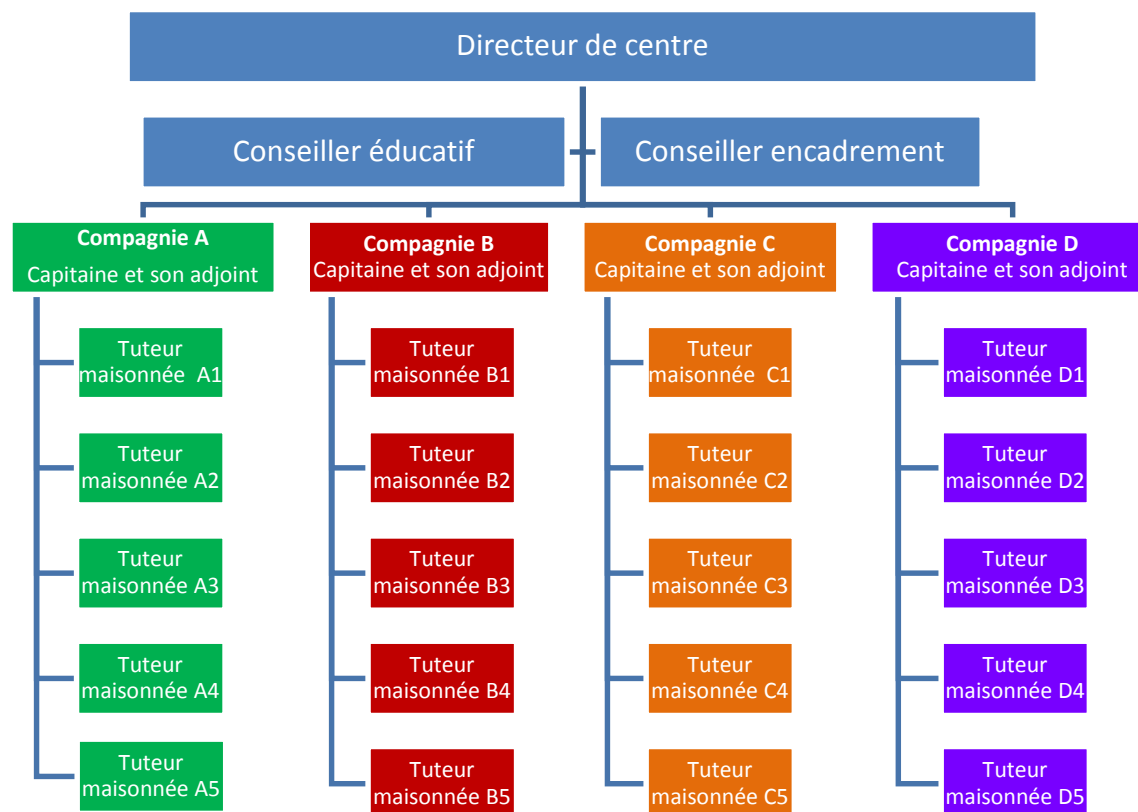
7 THÉMATIQUES

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
- 2 Autonomie, promotion de la santé, connaissance des services publics et accès aux droits
- 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- + Point d'étape sur les compétences et l'orientation
- 4 Culture et patrimoine
- 5 Découverte de l'engagement
- 6 Défense, sécurité et résilience nationales
- 7 Développement durable et transition écologique et solidaire

Organisation dans les centres SNU

- Maisonnées d'une dizaine de volontaires
- Dortoirs non mixtes
- Expérience de la vie collective
- Port d'une tenue commune
- Temps dédiés à des pratiques de démocratie interne

Encadrement des volontaires



Pour 200 volontaires : 34 cadres, soit plus d'1 cadre pour 6 volontaires

Vos questions

Toutes vos questions

Où vais-je habiter ?

Au sein d'une maisonnée,
dans des centres de cohésion.

Les filles et les garçons
sont-ils séparés ?

Oui, les dortoirs
ne sont pas mixtes.

Tout seul ?

Non, avec 10 personnes
de votre âge, venant
d'horizons différents.

Pourrai-je garder
mon portable ?

Il est interdit la journée
pendant les activités.

Comment
serai-je
habillé ?

Nous allons vous fournir
une tenue que vous
pourrez conserver.

Quel
encadrement ?

Des adultes expérimentés dans l'encadrement
des adolescents et ayant reçu une formation
préalable SNU. Ils sont en charge de la
supervision de la vie courante, de l'animation
et des conseils de maisonnées. Le centre est
dirigé par un directeur, un conseiller éducatif,
un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

Comment commencera
ma journée ?

La journée débute par
le lever des couleurs, cérémonie
pendant laquelle on lève le
drapeau français et chante
La Marseillaise.

Que vais-je apprendre ?

Des activités pratiques et des mises
en situation sont organisées autour
de temps collectifs, comme l'initiation
au Code de la route, la formation aux
premiers secours, etc.

Qui s'occupe des travaux
courants du centre ?

Tous les jeunes participent
aux services du centre (repas,
nettoyage, gestion des déchets
ménagers, organisations des
activités, etc.).

Et pour un jeune en
situation de handicap ?

Le SNU est inclusif et universel. Des aménagements
sont mis en place au cas par cas afin de permettre
la participation de tous.

LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Dès le séjour de cohésion, les missions sont présentées et préparées dans le module Découverte de l'engagement et dans la vie quotidienne des maisonnées, au sein desquelles les jeunes peuvent élaborer un projet collectif. Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums, organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires. Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectuera une mission d'intérêt général.



Quels domaines ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.



Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.



Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou 2 semaines hors temps scolaire.



Des exemples ?

Participation à l'animation dans une structure pour personnes âgées, contribution à un chantier de restauration du patrimoine, à l'organisation d'un événement culturel ou sportif, etc.



Et après ?

La structure d'accueil remettra à l'appelé un certificat lors d'une cérémonie en préfecture.



Bonus

Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

La phase 3 : l'engagement volontaire

L'ENGAGEMENT

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer à la création d'une société fraternelle et d'entraide.

Ces différentes opportunités d'engagement civil ou militaire intégreront les formes de volontariat existantes, comme l'actuel Service civique.

POUR QUI ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

DURÉE ?

De 3 mois à 1 an.

LES MISSIONS ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, etc., et concernent des secteurs très variés : la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, etc.

Inscris toi au Service national universel !

Rendez-vous dès le 1er février sur le site Internet du SNU

snu.gouv.fr





Contact :
Nom et prénom
adresse mél

site internet



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE